

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

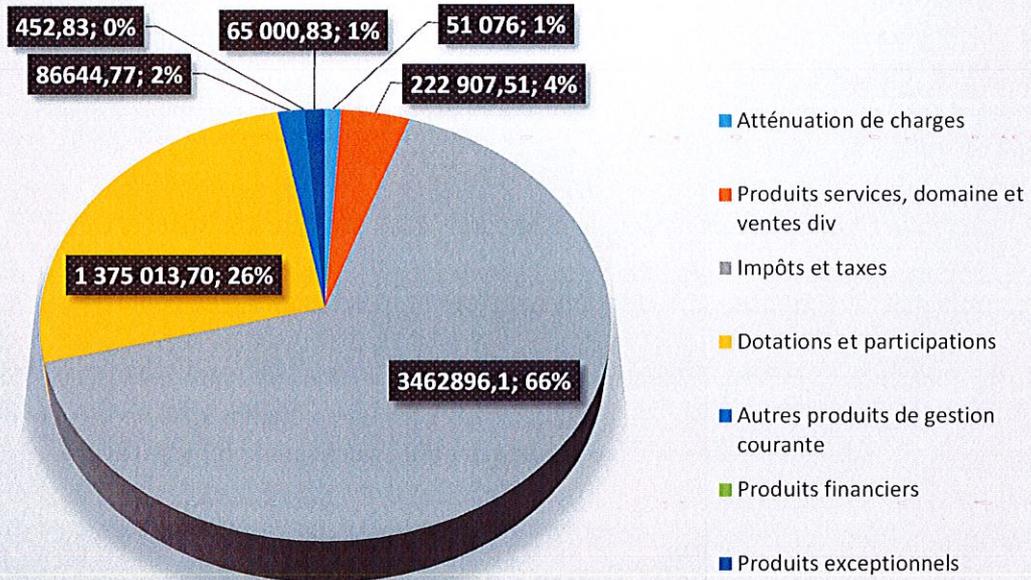
Pour notre commune :

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

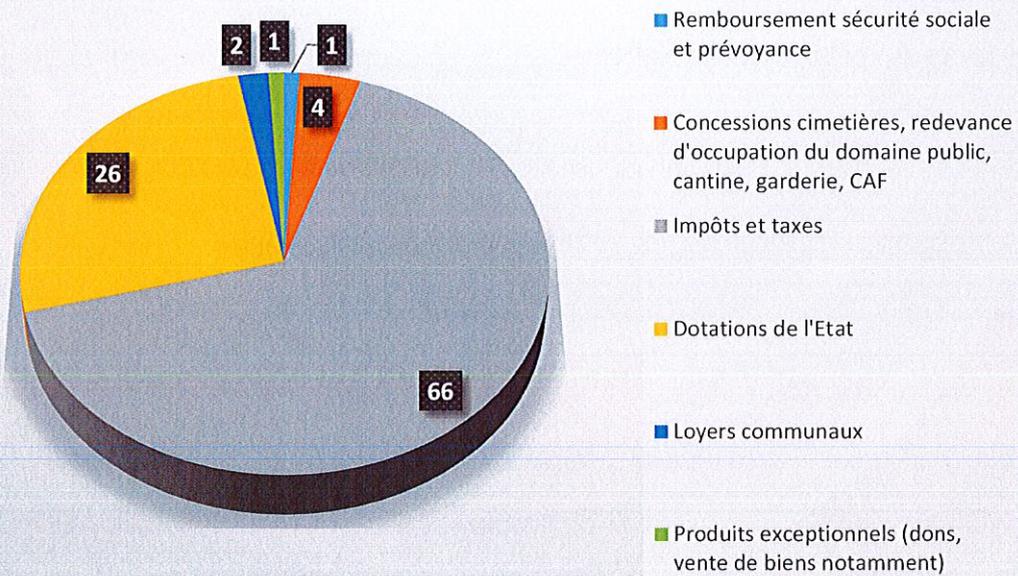
Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent 5 263 992,34 euros.

Recettes fonctionnement 2020



Sur 100 euros de recettes

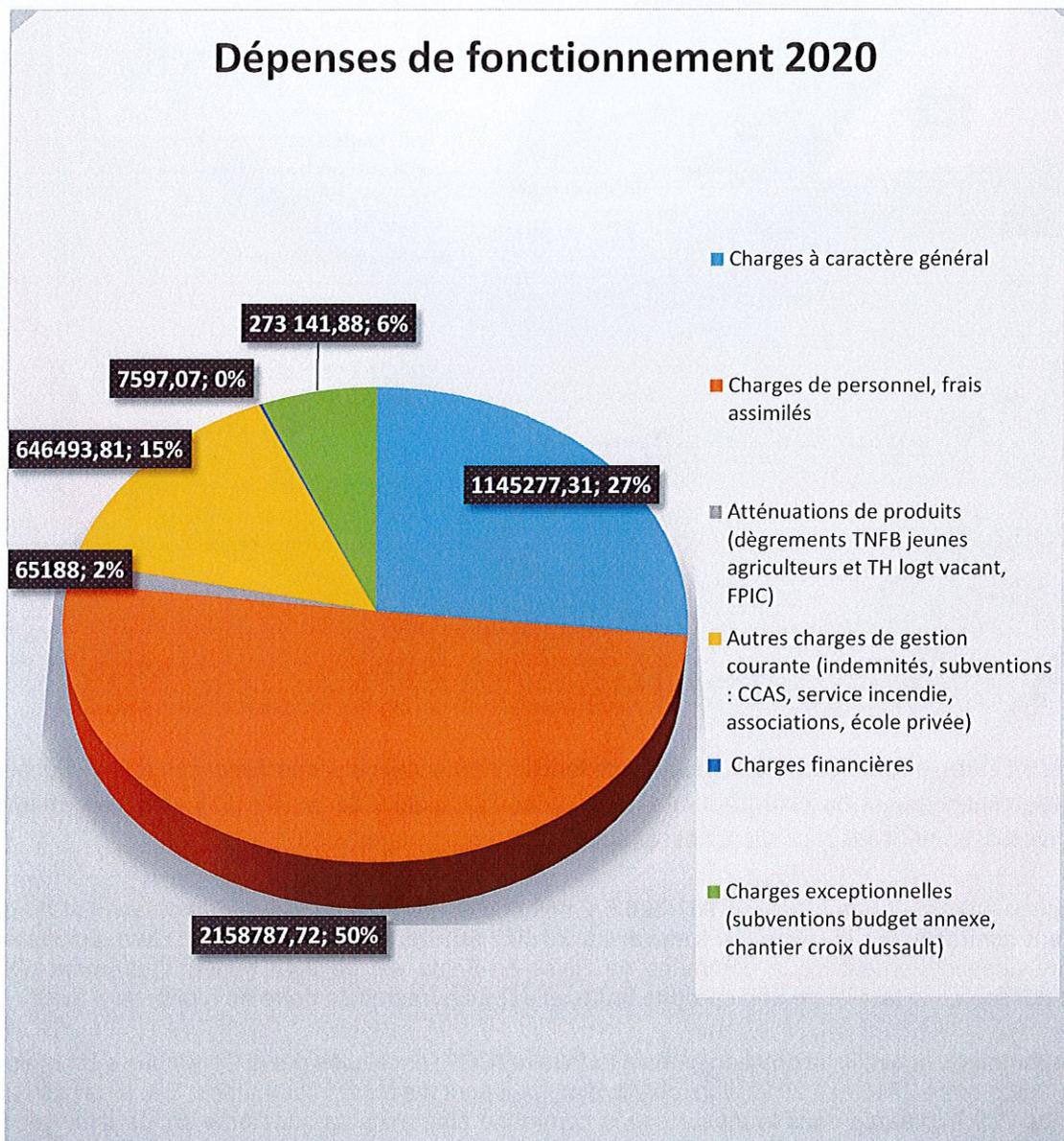


- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

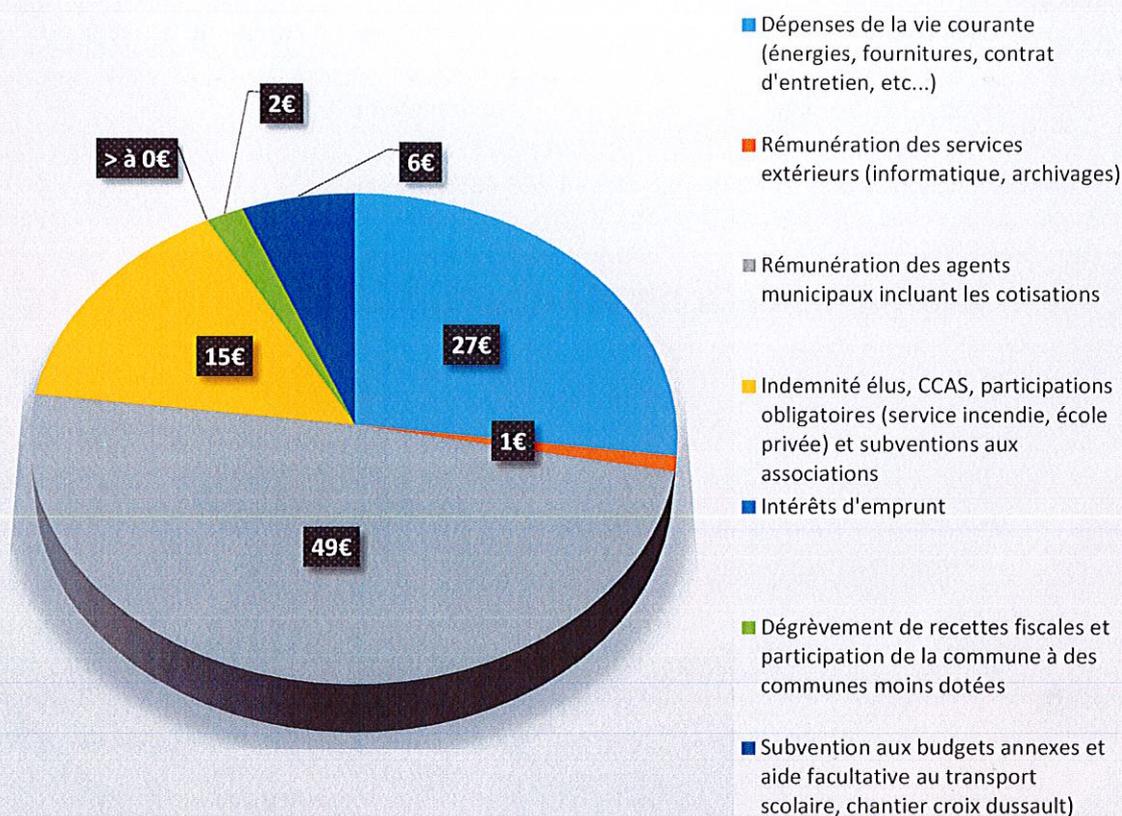
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 50.50 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 4 296 485.79 euros



Sur 100 euros de dépenses de fonctionnement



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2020, cette épargne brute s'élève à 967 596,5 € soit une épargne nette (hors remboursement du capital de l'emprunt contracté sur le gymnase s'élevant à 30 547,50) de 967 506,55 euros. Cela signifie que la capacité de désendettement de la commune de Rives-en-Seine est de 0,42 année. Autrement dit, si la commune consacrait la totalité de son épargne brute, elle rembourserait sa dette en moins de 6 mois.

Grâce à la commune nouvelle, la dotation globale forfaitaire (DGF) encaissée par la Commune s'est maintenue à 761 847 euros entre 2016 et à 2018 alors qu'elle diminuait pour les autres communes. Elle a baissé en 2019 à hauteur de 729 476 euros dans la mesure où la commune était dans sa quatrième année d'existence. En effet, l'exonération à la contribution au redressement des finances publiques consentie aux communes nouvelles qui était prévue par le pacte financier de stabilité en 2014 ne valait que pour 3 ans à compter de la création de la commune nouvelle.

DGF

2016 : 761 847 €

2017 : 761 847 €

2018 : 761 847 €

2019 : 729 476 €

2020 : 712 903 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant total pour 2020) :
2020 : 2 045 990 €
Les dotations versées par l'Etat (DGF + DSR + DCRTP)
- 2020 : 783 980 euros
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
2017 : 195 836.78 €
2018 : 204 352.37 €
2019 : 198 705.97 €
2020 : 222 907,51 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 145 277,31	Excédent brut reporté	1 684 365,87
Dépenses de personnel	2 158 787,72	Recettes des services	222 907,51
Autres dépenses de gestion courante	646 493,81	Impôts et taxes	3 462 896,10
Dépenses financières	7 597,07	Dotations et participations	1 375 013,70
Dépenses exceptionnelles	273 141,88	Autres recettes de gestion courante	86 644,77
Autres dépenses	65 188	Recettes exceptionnelles	65 000,83
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	452,83
Total dépenses réelles	4 296 485,79	Autres recettes	51 076,60
Charges (écritures d'ordre entre sections)	300 881,12	Total recettes réelles	5 263 992,34
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3015,40
Total général	4 597 366,91	Total général	6 951 373,61

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité

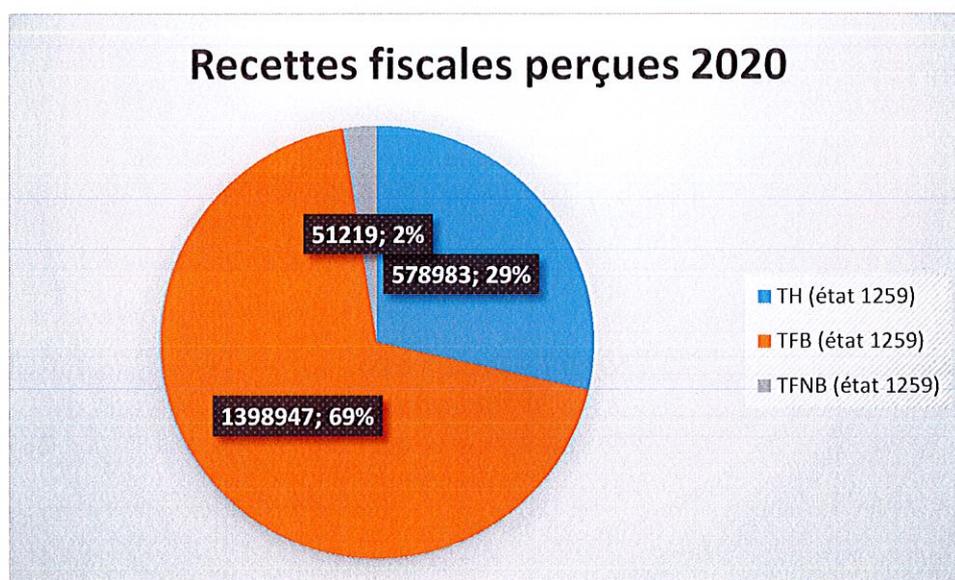
Les taux des impôts locaux pour 2020 :

concernant les ménages

La réforme de la taxe d'habitation en cours + lissage des taux dans le cadre de la commune nouvelle = taux stables

- Taxe d'habitation : Taux gelés du fait de la réforme de la taxe d'habitation à 14,31% : 581 129 €
 - Taxe foncière sur le bâti : Taux à 28,88 % : 1 398 947 €
 - Taxe foncière sur le non bâti : 41,88 % : 51 219 €
- *concernant les entreprises*
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0

Le produit de la fiscalité locale réellement perçu en 2020 s'élève à 2 045 990 € contre 2 029 149 € de recettes attendues.



d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 783 980 €.

DGF : 712 903 €.

DSR : 49 582 €

DCRTP : 21 495 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	1 577 763.81	Excédent de fonctionnement capitalisés	
Remboursement d'emprunts	30 547.50	FCTVA	741 408.10
Travaux de bâtiments (à lister)	802 755.03	Autres recettes	148 210.15
Travaux de voirie (à lister)	1 005 685.95	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	37 753.44
Autres dépenses	124 897.59	subventions	1 416 360.73
Charges (écritures d'ordre entre sections)	107 639.44	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	405 505.16
Total général	3 649 289.32	Total général	2 749 237.58

c) Les principaux projets de l'année 2020 étaient les suivants :

- Rue Kennedy à Caudebec-en-Caux ;
- Vidéo-protection à Caudebec-en-Caux ;
- Eglise de Villequier ;
- Démolition friche Becu à Caudebec-en-Caux ;
- Démolition des Maisons de la Croix Dussault à Villequier
- Rénovation du stade de football à Caudebec-en-Caux

d) Les subventions d'investissements encaissées :

- de l'Etat : vidéo-protection, Maisons de la Croix Dussault menacées par la falaise à Villequier + construction d'un gymnase + église de Villequier ;
- du Département : Rue Kennedy + construction d'un gymnase

- de la Région : construction d'un gymnase ;
- de Caux Seine Agglo : construction d'un gymnase ;
- Autres : néant.

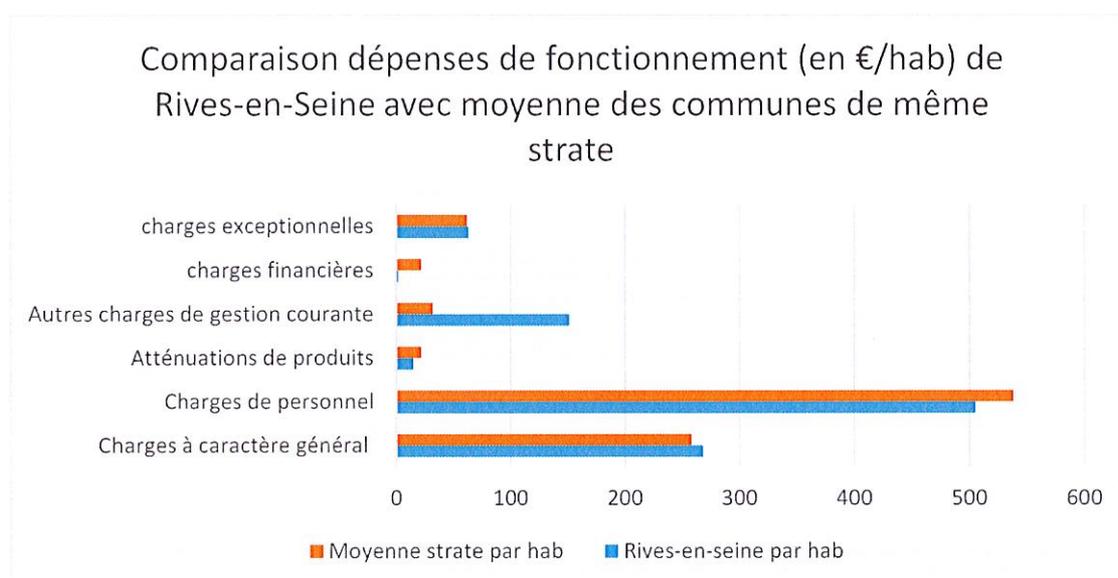
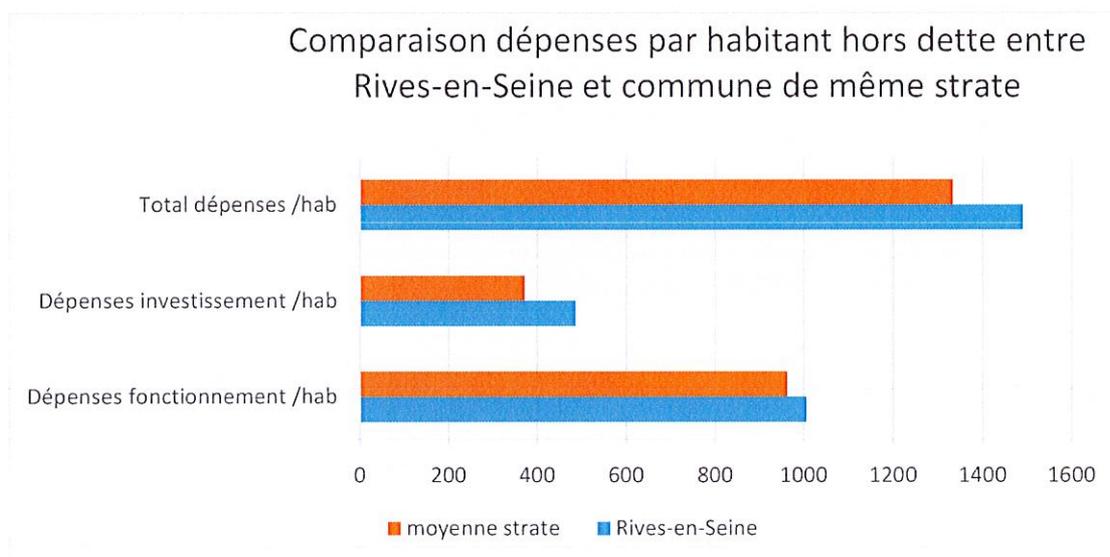
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

* Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1008 €;

* Produit des impositions directes/population : 480 € ;

* Recettes réelles de fonctionnement / population : 1235 € ;



b) Etat de la dette

La dette de la commune est totalement sécurisée. Au 31 décembre 2020, la dette de Rives-en-Seine est composée à 100 % de produits non structurés (risque nul). Avec la fin du remboursement du prêt de la ville de Caudebec-en-Caux pour les huisseries de l'école des Tourterelles en 2019, l'encours de la dette de la commune est uniquement lié à l'emprunt visant à financer le gymnase.

Le niveau d'endettement de la commune est très faible au regard des communes de même strate.

La dette par habitant (4 269 habitants) est de 95 euros (contre 109 au 31/12/2019) quand la moyenne d'une commune de même strate est de 811 euros par habitant au 31/12/2019 (Source Etudes Territoires et Finances nov 2020, AMF banque Postale).

Rives-en-Seine est donc plus de 8 fois moins endettée en moyenne, qu'une commune de même strate. Ceci résulte du fait que la commune n'investit qu'après une recherche importante de subventions et compte donc principalement sur ses recettes d'investissements et son autofinancement plutôt que sur la dette.

Si la commune devait consacrer toute son épargne brute au remboursement de la dette, elle rembourserait celle-ci en environ 3 mois quand la moyenne des communes de même strate est de 3,7 ans. La dette de la commune représente moins de 8 % de ses recettes réelles de fonctionnement quand elle représente près de 68,5 % pour une commune de même strate. Les intérêts de la dette représentent 1,5 % de l'encours de la dette pour une moyenne du double pour les communes de même strate.

Compte-tenu des projets structurants envisagés plus haut, de la nécessité pour la commune de participer à l'effort de relance, des possibilités offertes par des prêts à taux très intéressant par la Caisse des dépôts, un premier emprunt de 140 000 sur 15 ans à un taux de 0,55% sera souscrit pour la rénovation de la toiture des écoles et un second pourrait être envisagé pour la rénovation thermique des services techniques. D'autres prêts pourraient être souscrits dans les années à venir pour la réhabilitation de la friche Fiducial et pour les travaux sur le clocher de l'église Notre-Dame.

La dette du budget principal se décompose de la manière suivante :

Emprunt RES Gymnase :

500 000 euros sur 180 mois / taux fixe à 1,44 %
Capital restant dû au 31/12/2021 : 439 395,45 euros
Durée de vie résiduelle : 13 ans

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE : CINEMA LE PARIS

Les résultats indiquent :

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	+ 137 496,69 €
Montant total des RECETTES :	+ 137 496,69 €

Section d'investissement :

Montant total des DEPENSES :	+ 31 980,38 €
------------------------------	---------------

Montant total des RECETTES : + 31 980,38 €

Au budget annexe du Cinéma Le Paris (budget présenté en hors taxe), les crédits permettant d'équilibrer son budget 2020 se sont élevés à la somme de 96 854.73 € en fonctionnement contre 70 953.21 en 2019 (compte 67441) et à 2 386.38 € en investissement (compte 2041642) contre 30 230.35 euros en 2019.

BUDGET ANNEXE : CABINETS MEDICAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce budget a été créé pour individualiser les opérations (dépenses et recettes) relatives à la location des cabinets médicaux :

- Loyers dus par la Ville à LOGEAL propriétaire des biens,
- Loyers encaissés par la Ville auprès des médecins (dans le cadre de baux professionnels),
- Frais divers (fluides, frais d'actes, ...).

Avec le décès de l'ancien kinésithérapeute et malgré l'occupation d'une partie des locaux par une autre kinésithérapeute et récemment d'un infirmier, le budget des cabinets connaît un déficit de fonctionnement qu'une subvention de la commune vient couvrir.

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	+ 54 452,96 €
Montant total des RECETTES :	+ 54 452,96 €

Au budget annexe des cabinets médicaux, les crédits permettant d'équilibrer son budget 2020 se sont élevés à la somme de 11 861,27 € en fonctionnement (compte 67441).

BUDGET ANNEXE : FRICHES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune de Rives-en-Seine a créé un budget annexe FRICHES URBAINES. Le compte administratif 2019 devrait indiquer les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Montant total des DEPENSES :	+ 20 262,15 €
Montant total des RECETTES :	+ 20 262,15 €

Section d'investissement :

Montant total des DEPENSES :	+ 46 783,72 €
Montant total des RECETTES :	+ 46 783,72 €

Le compte administratif budget annexe FRICHES URBAINES retrace les opérations réelles et d'ordre relatives aux travaux de dépollution et de démolition de l'ancienne friche Deroche-Frovogel.

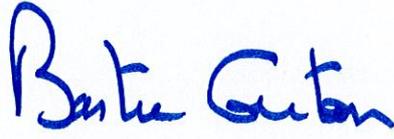
Au budget annexe Friches (budget présenté en hors taxe), les crédits permettant d'équilibrer son budget 2020 se sont élevés à la somme de 14 190,15 € en fonctionnement et à 27 376,57 € en investissement (compte 2041642).

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux,

budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Rives-en-Seine le 8 avril 2021

Le Maire,



Bastien CORITON



